BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESPIET AVRIL 2019 N° 231

Contacts
Tél : 05.57.24.24.27
mairie.espiet@gmail.com
Horaires d'ouverture secrétariat
Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Mardi de 8h30 à 12h30
Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13h30 à 18h30
Vendredi de 14h00 à 16h30
sirp.espiet@gmail.com
Site : espiet.fr

Sommaire

BRULAGE INTERDIT

BRUIT-ANIMAUX

BROYEUR DECHETS VERTS

LOTOS

CONGES MAIRIE

MOTARDS EDM

ENTREPRISES COMMUNALES

.

COMPORTEMENT AU DOMICILE – BRUIT – ANIMAUX

Un arrêté préfectoral du 22 septembre 2008 concernant le bruit et les animaux domestiques a été publié. Il rappelle que :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 19 H 30.
Les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
Les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers les chiens, **sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage,** y compris par l'usage d'un dispositif dissuadant les animaux de divaguer et d'empêcher les aboiements de manière répétée et intempestive.

BROYEUR DE DECHETS VERTS

Le Semoctom met à disposition de la commune un broyeur de déchets verts Vous pouvez apporter vos déchets verts à la mairie. Pour tout renseignement vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie

LOTO COMITE DES FETES LE 06/04/2019
LOTO PETANQUE FOOT MOTARDS LE 13/04/2019
LOTO ACCA LE 27/04/2019

CONGES SECRETARIAT DE MAIRIE

Du 29 avril au 04 mai : Une permanence sera tenue, lundi et mardi de 9 h à 12 h jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et vendredi de 14 h à 16 h 30

LES MOTARDS DE L'ENTRE DEUX MERS

Le samedi 20 avril, les motards de l'entre deux mers prennent la place des lapins de Pâques, pour une belle action solidaire au profit des enfants et adolescents polyhandicapés du centre de La Réole.
Les motards profiteront de cette rencontre pour faire découvrir leur passion aux enfants, et leur distribueront par la même occasion des cadeaux.
Si vous voulez participer à cette initiative, vous pouvez déposer à la mairie d'Espiet, jusqu'au 18 avril, un jouet (il est préconisé pour ces enfants : jeux et sables sensoriels, jeu d'éveil, gros puzzle, gros ballon, maquillage).

Départ à 14 H de la station Carrefour CREON. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le Président au 0607054139

Les membres de l'association des motards de l'entre de mers et les enfants du CEAP de la Réole vous remercient par avance !

Transport de personnes à mobilité réduite

Le service de transport de personnes à mobilité réduite est un service dédié aux personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie permanente ou momentanée nécessitant une aide au déplacement. Il peut être utilisé pour les rendez-vous médicaux, les courses, les démarches administratives, les visites de la famille, les activités culturelles ou de loisirs. Ce service ne se substitue pas aux taxis ou véhicules sanitaires. Il exclue les trajets réguliers de type professionnel ou scolaire.

Concrètement

Le service fonctionne tous les jours de 7h à 20h du lundi au dimanche.
La réservation du véhicule s'effectue auprès de la centrale de réservation au plus tôt un mois avant le trajet, au plus tard avant 18h la veille du trajet ou jusqu'au vendredi 18h pour les trajets à organiser sur le week-end. À l'heure convenue avec le prestataire, un conducteur vient chercher le bénéficiaire sur le lieu de départ et le conduit sur le lieu de destination.

Conditions d'admission

- être domicilié sur le territoire de La Cali,
- être âgé de 75 ans et plus,
- être en situation de handicap,
- être en perte d'autonomie momentanée après décision de la commission d'accessibilité.

Comment ?

Pour bénéficier de ce service, un dossier d'inscription doit être rempli auprès du secrétariat de la commune de résidence principale ou du CCAS ou du service de transport de personnes à mobilité réduite. Ce document est disponible en ligne en cliquant ici.

Combien ?

Un tarif unique est appliqué pour l'ensemble des bénéficiaires.
L'aller-retour coûte 4,20 €, l'aller simple : 2,60 €.
La vente des tickets s'effectue soit à l'unité, soit par carnet de 10 auprès du conducteur.

BERNARD Marine
06.58.58.87.44
marine.bernard33@hotmail.fr
33420 ESPIET
Création de bijoux avec des pierres précieuses
Lytothérapie : Soin par les pierr

https://www.facebook.com/groups/278738099519172/

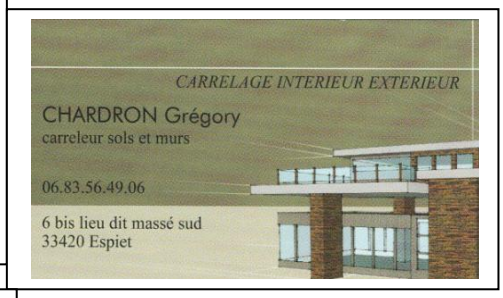

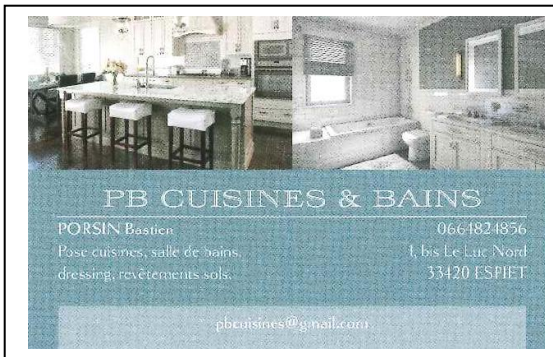

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique. Responsable de publication, Bernard PIOT, Maire